



PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

Type de manifestation	Manifestations à but lucratif rassemblant plus de 1500 personnes
Définition	<p>Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif dont le public et le personnel qui concourt à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1500 personnes, soit d'après le nombre de places assises, soit d'après la surface qui leur est réservée.</p> <p>Le caractère lucratif de ces manifestations est déterminé selon l'instruction N°4-H-5-98 du 15 septembre 1998 (Direction générale des impôts)</p>
Procédure	Déclaration
Formulaire	<p>Cette déclaration doit mentionner:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coordonnées des organisateurs, - la nature, la date et le lieu de la manifestation, - la configuration et la capacité d'accueil de la salle ou du stade, - le nombre d'organisateur, le nombre de personnes attendues, - les mesures envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants.
Délais de dépôt	Au plus un an et au moins un mois auparavant
Demande à remettre	Maire de la commune
Références	Code du sport, article R331-4